

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAE 139 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec Télécom Paris Tech pour l'incubateur Telecom Paris Novation Center (13e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Télécom Paris Tech (13^e) et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 1^{er} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'établissement public Télécom Paris Tech.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'établissement public Télécom Paris Tech, domicilié 46 rue Barrault 75013 Paris (13^e) (n° SIMPA 181140 / 2021-09400) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO